

un député d'arrière-plan. On m'a dit une fois, je m'en souviens, que les raisonnements d'avocats faisaient la joie des profanes. C'est peut-être vrai. Ils sont divertissants pendant un moment; que ce soit le cas tout le temps, je n'en suis pas sûr, mais c'est gentiment que je le dis à mes amis avocats.

J'aimerais qu'on m'éclaire un peu sur ce qui se passe. Certains d'entre nous veulent savoir exactement de quoi il retourne, et ce qui se passe. D'abord, il me semble que nous confondons les questions de privilège dont la Chambre est saisie, ce qui ne fait qu'embrouiller tout le débat. Il y a l'affaire Munsinger et les accusations directes du ministre, selon lesquelles l'ancien premier ministre n'a pas bien réglé cette affaire et y aurait participé. Voilà les deux accusations directes qu'a lancées le ministre. Donc, à mon avis, il n'est guère difficile de trouver la méthode de régler ces accusations.

Puis il y a les allégations que le ministre de la Justice est censé avoir faites à une conférence de presse, mais elles portent sur un sujet tout à fait différent et qu'une enquête sur l'affaire Munsinger ne saurait éclaircir; je veux parler des prétendues déclarations du ministre qui aurait d'une façon générale blâmé la conduite de tous les membres du Conseil privé du gouvernement de l'époque. Voilà, à mon avis un comportement indigne de notre ministre de la Justice.

On lui a demandé, en l'y exhortant, de profiter de l'occasion offerte à la Chambre pour bien préciser ses accusations afin que les personnes sur lesquelles planent des soupçons, s'en trouvent lavées. Un homme d'honneur, s'il en est un, voudrait s'en acquitter à la première occasion. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi il s'abrite derrière les paroles éloquentes de ses collègues et les déclarations embrouillées du premier ministre et des autres.

De quoi accuse-t-il ces membres du Conseil privé? D'abord, il a dit que la dame en question était morte. On a tout lieu de croire aujourd'hui, à cause des preuves qui ont été dévoilées, que ce n'est pas vrai. Il faudra s'en assurer d'une façon précise. Cependant, si cette déclaration est fautive, le ministre de la Justice, qui l'a faite en public lors d'une conférence de presse, est négligent, insouciant et inapte à assumer ses fonctions.

Le ministre de la Justice devrait être en possession de faits bien fondés avant de faire une déclaration à une conférence de presse ou à un autre endroit. Il semble maintenant que, contrairement à ce qu'il a dit, cette dame n'est pas morte. Voici un premier point. Comme je vois le cours des choses, le ministre de la Justice n'est pas digne de rester en fonctions.

De quoi accuse-t-il les membres du Conseil privé? D'une fuite de secrets de sécurité? Ou, selon lui, seraient-ils coupables de conduite immorale? Le ministre a dit que cette affaire est pire que le scandale Profumo. Je signale que Profumo n'a pas dû abandonner son siège au Parlement britannique à cause de sa conduite immorale en dehors de la Chambre. Il a abandonné son siège pour avoir menti au Parlement. Le ministre pense-t-il qu'un ancien membre du Conseil privé a menti au Parlement? Si oui, il doit se lever maintenant et le dire.

Je ne suis pas versé dans la procédure, mais d'après moi, la Chambre ne peut pas régler elle-même la seconde affaire. La première affaire, que j'ai oubliée, ne peut pas être confondue avec la seconde. Dans la première, le nom d'un homme, celui de l'ancien premier ministre, a été cité. La seconde affaire implique tous les anciens membres du Conseil privé. Une insinuation de cette sorte, de la bouche d'un ministre de la Justice, est une chose sur laquelle lui seul peut éclaircir cette Chambre; il doit citer les anciens membres du Conseil privé et révéler la source de ces insinuations. (*Applaudissements*)

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'ai siégé ici deux jours et j'ai entendu bien des choses. Comme nouveau membre, absent de certaines luttes du passé, comme député indirectement concerné dans l'affaire qui nous préoccupe, je vais dire quelques mots. Je parlerai avec un cœur lourd; je répète, avec un cœur lourd, parce que ce qui se passe ici illustre la main sombre des conflits politiques qui menacent toujours le Parlement. C'est chose du passé. Certains livraient des batailles électorales dans le passé et nous nous sommes tous combattus dans les dernières élections. Mais le pays veut que le Parlement poursuive ses travaux.